Image not found or type unknown

abus de confiance par un courtier pour un pret immo

Par **nico59**, le **18/05/2011** à **07:16**

Bonjour à toutes et à tous,

J'aimerai avoir vos opinions concernant le problème que je me pose. Savoir si je peux engager une procédure pour abus de confiance et/ou escroquerie.

Pour faire simple je suis passer par un courtier recommandé par un (vrai et toujours) ami agent immobilier. Je leurs avais bien précisé à tout les deux que je n'y connaissais absolument rien du tout et que j'avais horreur de négocier. Grosse erreur...

Le courtier m'a fait plusieurs propositions et j'ai signé pour:
taux fixe 4.20% sur 216mois (18ans) hors assurance
somme empruntée 78000e +/-
PTZ octroyé: 8000e +/- sur 256mois

Au final j'ai payé 2000euros de frais de courtage (ouch!!!)
J'ai signé un papier au début chez le courtier où ce montant était inscrit en rémunération. Je me suis dit que c'était réglo vu que j'avais été recommandé par mon meilleur ami. Quel c** je suis, plus naïf y'a pas!!! Et je lui ai bien fait un chèque de 2000euros, débité quelques jours plus tard...

Avec du recul je m'appercois que j'ai un contrat où je me suis fait avoir sur toute la ligne. Des pénalités en cas de remboursements anticipés, pénalités si je change de banque, mauvaise prise en charge par l assurance si j'ai des problèmes de santé.
Un autre ami est lui aussi passé par ce courtier 3 mois après moi et il a obtenu un meilleur contrat que moi (forcement il a négocié lui) et a eu en plus affaire au même banquier que moi.
Ce qui me fait encore plus mal c'est que j'avais de sacrés avantages, je suis fonctionnaire depuis + de 6ans et j'avais un apport monstrueux.
Le jour de la signature du prêt immo à la banque c'est un autre pseudo courtier qui m'a accompagné car le premier a eu l'accouchement de sa femme au même moment. Son collègue était simplement agent immo et m'avait confié qu'il n'avait jamais fait ca.

En conclusion je pense qu'il a bien profité de moi et ma crédulité pour me soutirer un maximum d'argent, faire profiter par la même occasion son copain banquier et expédier mon dossier au plus vite en me vendant le plus banal des contrats. Et bien sûr tout c'est dérouler

comme prévu pour eux.

Selon vous, est-il envisageable que j'engage une procédure pour escroquerie ou abus de confiance contre le courtier de façon à récupérer un peu d'argent et réparer le préjudice que je subis...

Je vous remercie grandement pour vos conseils et merci également de m'avoir lu.

Sincères salutations.

Par **fra**, le **18/05/2011** à **10:19**

Bonjour,

J'ai peur qu'une action en justice ne serve à rien car, d'une part, vous avez signé tous les documents qui vous ont été présentés et vous avez payé ce que l'on vous demandait de régler. Donc, vous avez accepté les conditions qui vous ont été proposées.
D'autre part, si les conditions tarifaires du prêt ne sont pas les meilleures du marché, le taux n'est pas usuraire, non plus.

Par **nico59**, le **18/05/2011** à **16:05**

Merci beaucoup pour la réponse et votre rapidité.
Je n'ai plus qu'à esperer gagner au loto ;o)
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés